

Cotonou Saphir accueille de nouveaux membres



Le Journal de

NOTRE ÉPOQUE

Journal béninois d'investigation, d'analyse et de publicité
Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 191 du Lundi 02 Novembre 2020



Message SBEE COVID-19

BÉNIN/POLÉMIQUE SUR LES PROPOS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

P-3

Et pourtant c'est la « pagaille »



Agriculture / Ananas « Pain de sucre »

Le Benin obtient sa 1ère indication

Géographique protégée

P.10

Littérature

« La face cachée de Patrice Talon » présentée au ministre Orounla

P.2

Construction des stades omnisports communaux

Homeky inspecte des stades du Couffo

P.9

Zone 13 du district 403A au Bénin

P.7

Cotonou Emeraude recrute en qualité et en nombre

Réforme des pensions de retraite

P.2

Le paiement électronique devenu une réalité

LOLO

ANDOCHÉ

PRÊT À PORTER



Bimmm!
Reprenez goût à la vie !

(+229) 97 01 04 90

f Lolo Andoché

www.loloandoché.com



TENDANCES ACTUELLES

SAVE, DASSA-ZOUMÉ, GLAZOUÉ ET ENVIRONS, TOURNENT BIENTÔT DOS AU DÉFICIT D'EAU

Le Ministre de l'Eau et des Mines Samou Seidou ADAM-BI accompagné du PCA et DG de la #SONEB, du Préfet et des Maires des communes bénéficiaires, a visité le 23 octobre, les travaux de renforcement du système d'alimentation en eau potable des villes de Savè, Dassa-Zoumè, Glazoué et leurs environs.

Un investissement structurant du PAG/2016-2021 qui vise à faire passer la capacité de production de 70 m3/h actuellement à 1500m3/h donnant ainsi un accès universel durable à l'eau potable à une population de plus de 427.000 personnes dans les trois villes et leurs agglomérations environnantes ; une concrétisation de la vision du Président Patrice TALON de mettre définitivement un terme au manque d'eau qui perdure dans cette région des Collines à hydrogéologie difficile.

Au fur et à mesure des études d'exécution du projet, la consistance des travaux en cours à un bon rythme d'exécution comme relevé par le Ministre, se résume à :

- Un barrage de capacité 2 millions de m3 à Ayédjoko, achevé ;
- Un barrage de capacité 12 millions de m3 à Lifo en début de travaux ;
- Cinq (05) stations de pompage ;
- Deux (02) stations de traitement d'eau à Gobé (1500 m3/h) et à Lifo (1200 m3/h) ;
- Six (06) réservoirs et trois (03) châteaux d'eau totalisant une capacité de stockage de 10.350 m3 ;
- Fourniture et pose de plus de 290 km de canalisations de diamètres variant entre 75 et 710 mm ;
- Divers équipements électriques et électromécaniques ;
- Un système moderne de télégestion ;
- Fourniture de 8000 kits de branchements particuliers ;
- Réalisation des mesures environnementales et sociales.

D'un coût global de 52,540 milliards FCFA, le projet est financé par EximBank de Chine (94,81%) et la SONEB/Etat (5,19%). Les travaux sont exécutés par l'entreprise CGC sous le contrôle et surveillance du cabinet China-Water. Le cabinet d'ingénierie Louis Berger apporte une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) à la SONEB dans la mise en œuvre de ce projet.

La SONEB se réjouit de la bonne coopération et accompagnement constant du Préfet des Collines et des trois administrations communales bénéficiaires ; et les en remercie.

Walter Hougbo.

Réforme des pensions de retraite Le paiement électronique devenu une réalité

Après l'opération de virement automatique des pensions de plus de cinquante mille (50.000) francs, le Gouvernement prend une mesure supplémentaire pour les pensions de montant inférieur. Il y a encore trois années en arrière, le hall de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité Publique et de la Direction Générale du Budget à Cotonou, grouillait de monde toutes les fins du mois pour le paiement des pensions de retraite et le retrait des bulletins de visite médicale. Longtemps pensée par l'administration des finances, la réforme de virement automatique des pensions de plus de cinquante mille (50.000) fut mise en place non sans grincement de dents de la part des retraités. Ainsi, sous l'impulsion du Président de la République Patrice TALON, le Ministre de l'Economie et des Finances Romuald WADAGNI a réalisé l'opé-

ration de virement automatique des pensions de plus de 50.000 francs CFA. Cette réforme intervenue à compter de 1er octobre 2017 a été une réussite. Par cette opération, toutes les pensions de montant supérieur ou égal à 50.000 francs CFA sont payées systématiquement par virement bancaire (Banques, CCP, et FECECAM). Après un (01) an d'application de la mesure, le bilan est plus que positif. Le taux de bancarisation des pensions qui était de 25%, est passé à 76%, faisant augmenter le nombre de pensionnés en virement de 13 000 en octobre 2017 à environ 38000 en octobre 2020. Le paiement des pensions par mobile money principalement pour les moins de 50 000 FCFA vient une fois de plus augmenter le taux de bancarisation des pensions qui s'inscrit dans le cadre global des actions du Gouvernement en matière de transparence budgétaire.

Pour l'échéance du 1er novembre 2020, plus de 3700 pensionnés seront payés par mobile money soit 30 % de l'effectif attendu dont environ 1700 par MOOV money et 2000 par MTN Mobile money. Les avantages de ce nouveau mode de paiement ne sont plus à démontrer. Le pensionné bénéficie plus rapidement de sa pension sans se déplacer et pourra faire son retrait à tous les coins de rue. Il limite les déplacements des personnes âgées surtout dans le contexte du COVID-19 dont les personnes les plus vulnérables sont celles du troisième âge. Enfin, l'objectif visé par le Gouvernement est de réduire les tracasseries des pensionnés à travers les nouveaux instruments de paiement. Cette réforme s'ajoute à la longue liste des réformes opérées par le Gouvernement à travers le Ministère de l'Economie et des Finances pour soulager la peine des pensionnés.

Coopération bilatérale entre le Bénin et la France L'Ambassadeur Marc Vizy reçu par le Ministre Alain OROUNLA



Nommé Ambassadeur de France au Bénin depuis le 10 Septembre 2020, Marc Vizy était dans l'après-midi de ce vendredi 30 Octobre 2020 au Cabinet du Ministre de la Communication et de la Poste Alain Sourou OROUNLA.

Cette audience se veut être l'occasion pour le nouvel ambassadeur de renforcer à travers plusieurs projets la coopération entre le Bénin et la France en terme de Médias. Elle se présente aussi comme le moment propice pour aborder les diverses

questions liées à l'organisation transparente et inclusive de l'élection présidentielle de 2021.

Selon le diplomate Français, les échanges ont tournés autour du rôle du Porte Parole du gouvernement. A l'en croire, " le porte parole du gouvernement est la voix la plus autorisée pour parler des projets gouvernementaux surtout qu'ils sont nombreux au Bénin. On a passé en revue l'ensemble des projets du gouvernement et les possibilités de partenariat avec la France mon pays"

En terme de coopération sur le plan de la communication, l'Ambassadeur Marc Vizy a souhaité que le Ministre exprime d'éventuels préoccupations. " Ça existe la coopération entre la France et le

Bénin en terme de communication car la France a des partenariats dans le domaine de la formation par exemple des journalistes "

Alain Sourou OROUNLA Ministre de la communication et de la Poste " Monsieur l'Ambassadeur passe par le portail du Ministère de la communication pour dire dans quelle mesure la coopération entre nos deux États sera renforcée. Nous avons échangé sur les observations que les pays étrangers en général peuvent avoir à l'égard de notre démocratie dont les mérites sont salués"

La satisfaction du Ministre de recevoir le diplomate Français était totale et augure de bonnes perspectives.

PF-DC-PR-MCP

Littérature « LA FACE CACHÉE DE PATRICE TALON » présentée au ministre Orounla



En prélude au lancement officiel du Livre « LA FACE CACHÉE DE PATRICE TALON », une délégation conduite par l'auteur, Magloire Dato a été reçu en audience vendredi 30 octobre 2020 par le Ministre de la communication et de la poste, porte-parole du Gouvernement, Alain Orounla. Composée du préfacier David

Gahou, et Ibrahim Nadjibath, Présidente du Comité d'organisation pour le lancement, la délégation a échangé avec le ministre du lancement officiel du livre. Alain Orounla a affirmé son admiration pour l'initiative et félicité l'auteur pour l'inspiration. En effet, cette audience vise à présenter l'ouvrage au ministre en marge du lancement qui aura lieu courant novembre 2020. Paru aux éditions Stars group, dans une rhétorique dont lui seul a le secret, l'auteur a eu le mérite d'éclairer la lanterne des lecteurs sur le personnage politique qu'est le Président Patrice Talon. Il lève le voile sur la vraie

personnalité de Patrice Talon, dans un style chatoyant et expressif, à travers une œuvre littéraire d'une centaine de pages. En attendant d'avoir le livre dans les rayons de librairies et kiosques du Bénin et de la France, cette audience annonce l'imminence d'un grand événement, le lancement officiel du livre, et présage de la dimension de l'événement.



Édité par GEEK BENIN

Directeur Général et de publication
Prudence SEKODO
95 692 885

Conseillers éditoriaux
Léon KOBOUDE
Luc Aimé DANSOU

Directeur de la rédaction
Hervé Prudence HESSOU

Rédacteur en chef
Jesdias LIKPETE

Rédaction
Ambroise AMETOWONA
Kangny Damascène
Desk Sport
Gaël HESSOU
Aubin Monge BANKOLE
Rogerio APLOGAN

Correspondant
Kanon NONDICHAO
(Abomey)
Aristide ABIDJO (Lomé)

Service Commercial
Sidoine YEHOUESSI
(95 814 065)

Bénin /Polémique sur les propos du Président de la République Et pourtant c'est la «Pagaille»



Propos du Président de la République « J'ai été assez marqué, attristé par l'amalgame qui a été volontairement instauré et a servi d'intoxication, pour remettre en cause, l'esprit de l'embellissement de nos grandes villes, la volonté d'investissement, la volonté de marquer notre génération pour changer nos habitudes, nos comportements parce que notre pays est appelé à grandir comme toutes les grandes Nations. Chaque génération construit un petit peu, apporte sa petite pierre à l'édification, à la construction au changement de mentalité, au développement. Les grands changements ne sont jamais la résultante de l'action collective et consensuelle. Je mesure la responsabilité qui est la mienne, la responsabilité du mandat que vous m'avez confié et je mesure la portée des décisions qui peuvent impacter nos vies parfois difficilement aujourd'hui mais qui peuvent impacter bénéfiquement notre pays dans le temps.

Si la génération actuelle a un fils, a des fils qui ont la volonté de forcer un peu les choses, ça peut être difficile mais on peut accompagner cela malgré la difficulté. Le Bénin est un pays de pagaille. Nous sommes un pays de pagaille. Parfois nous sommes fiers de ça. Mais si nous sommes conscients de cela, nous pouvons commencer à changer tout doucement les choses pour que nos enfants, nos petits-enfants, quand après notre vie sur terre, nous serons dans l'au-delà, nous aurons sûrement la fierté d'avoir contribué à changer ce que nous avons été nous-même par le passé. On pourra dire fièrement : on a été pagailleur mais nous avons réussi à mettre en place des choses, puis le pays a changé. Voilà un pays dans lequel, les rues sont encombrées d'étalages, on s'assoie sur le trottoir en pleine ville et on joue aux cartes, on fait le commerce, les week-ends on fait des veillées de prière dans les rues, les vendredis on occupe les rues et les trottoirs pour prier sans gêne, quand on veut faire des cérémonies et des fêtes, on barre des rues et on fait des fêtes. Quand des cérémonies de vaudou veulent avoir lieu on ne se gêne pas, on barre des rues, parfois avec ou sans autorisation. Il y a environ 4 mois,

dans Cotonou, des gens ont érigé une bâche dans une rue sur 3 jours pour une messe, la rue a été barrée pendant 3 jours pour une cérémonie. Nous (gouvernement) avons décidé de transformer un peu nos grandes villes et nous sommes engagés à mettre en place un programme d'investissement important pour agir et bitumer, électrifier nos grandes rues. Un programme mis en œuvre grâce à nos impôts. Il n'y a plus d'arbres, plus de poubelles, plus d'espaces dans nos villes mais ça ne peut pas continuer. Nous pouvons manquer de méthode et nous pouvons pécher parce que mus par la volonté, l'envie d'aller vite, ou la passion. Nous pouvons être critiquables parce que nous voulons aller vite, ça je le concède. Mais vous ne nous critiquerez pas en disant que nous n'aimons pas notre pays, nous n'aimons pas les chrétiens, les musulmans, les adeptes des cultes endogènes car ce n'est pas vrai. Nous voulons construire ensemble. »

Extraits Patrice Talon

La vidéo intégrale est disponible sur la chaîne YouTube de la Présidence du Bénin depuis le 5 février 2017 sur le lien :

<https://www.youtube.com/...>

Agriculture / Ananas « Pain de Sucre »

Le Bénin obtient sa 1ère Indication Géographique Protégée



Le Gouvernement du Président Patrice TALON a prévu dans son programme d'actions de valoriser les produits «Made In Benin» sur le marché national, sous-régional et international. Les efforts inlassables déployés par les différents acteurs commencent à porter leurs fruits. Ainsi, le Bénin est devenu le plus grand producteur mondial d'ananas « Pain de Sucre », variété sucrée, douce et de couleur distincte avec une production qui a atteint plus de 300.000 tonnes.

Pour promouvoir la réputation de qualité et l'avantage comparatif de ce produit sur le marché local, sous-régional et international, l'Association Interprofessionnel de l'Ananas du Bénin (AIAB) a soumis un dossier au Projet d'Appui au Renforcement des Acteurs du Secteur Privé (PARASEP), financé par l'Union Européenne et l'AFD, afin de mettre en place le dispositif de l'Indication Géographique de l'Ananas « Pain de Sucre » du Bénin. Ceci a permis à l'Agence Nationale de la Propriété Intellectuelle (ANAPI) de présenter le dossier de demande de titre de ce produit à l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI). Cette organisation a procédé le mercredi 28 octobre 2020, à la remise officielle du Certificat d'Enregistrement de l'Indication Géographique Protégée Ananas « Pain de Sucre » du plateau d'Allada.

La cérémonie qui s'est déroulée dans les locaux de la Chambre du Com-

merce et d'Industrie du Bénin, a été co-présidée par les ministres Shadiya Alimatou ASSOUMAN de l'Industrie et du Commerce et Gaston Cossi DOSSOUHOU de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche.

Une Indication Géographique, selon le Directeur Général de l'OAPI, Monsieur Denis BOHOUSOU, est un signe utilisé pour protéger et valoriser des produits dont la qualité est liée aux conditions climatiques, pédologiques des zones de production et/ou au savoir-faire des producteurs. L'ananas « Pain de Sucre » a été reconnu très tôt comme un produit spécifique jouissant d'une réputation historique. Ainsi, l'Indication Géographique Protégée reçue par le Bénin « permettra de réaliser et promouvoir en toute sécurité vos activités de production et de commercialisation de votre produit et d'avoir des revenus substantiels » a-t-il déclaré.

L'AIAB et le Groupement de Défense et de Gestion de l'Indication Géographique Protégée « Ananas Pain de Sucre » du Plateau d'Allada, à travers leur porte-parole, Monsieur Bernard GBELIDJI, a exprimé toute leur reconnaissance à l'endroit des autorités béninoises qui ont œuvré à l'atteinte de ce résultat et appelé les acteurs de la filière Ananas Pain de Sucre à davantage d'efforts car, selon lui, l'Indication Géographique loin d'être une fin en soi, implique de lourdes responsabilités liées à la constance de sa défense et surtout à sa promotion pour maintenir l'ananas au rang des meilleures productions fruitières du monde.

Dans son discours, le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Monsieur Gaston Cossi DOSSOUHOU, a fait remarquer que, pour la toute première fois dans l'histoire,

notre pays, à travers l'ananas qui est une filière phare du secteur agricole dans le Programme d'Actions du Gouvernement, « vient d'inscrire son nom en lettres d'Or sur la liste des rares pays d'Afrique disposant d'une indication géographique ». Il a remercié tous les acteurs pour le travail accompli et fait remarquer que l'obtention de ce certificat ne doit pas être perçue comme une finalité, mais doit plutôt être suivie d'un travail continu afin de respecter les cahiers de charges.

La Ministre de l'Industrie et du Commerce, Madame Shadiya Alimatou ASSOUMAN, quant à elle, a saisi l'occasion pour remercier les partenaires techniques qui ont cru en ce produit et accompagné les acteurs du secteur. Elle a également exprimé sa gratitude aux membres du Comité national de mise en place de l'indication géographique dirigé par le Ministre Gaston Cossi DOSSOUHOU.

Alors que nous connaissons un ralentissement de la croissance économique en cette période de pandémie de la Covid-19, la ministre du commerce a invité les acteurs à faire une révision des moteurs de la croissance économique. Les indicateurs géographiques constituent, selon ses dires, l'un des mécanismes indispensables de la conversion du savoir en activité commerciale. Elle permet de mettre en place un environnement sécurisé nécessaire aux investissements dans l'innovation et de fournir un cadre juridique au commerce des produits du terroir. La ministre Shadiya Alimatou ASSOUMAN a, pour finir, rassuré le Directeur Général de l'OAPI, de l'implication du gouvernement béninois qui ne ménagera aucun effort pour contribuer à la valorisation de la 1ère indication géographique du Bénin.

Editorial

Le fauteuil de la Marina sera mis en jeu dans six mois. Mais, le réformateur de la République est droit dans ses bottes. Il ne fera pas la course dans les arènes populistes pour affoler le compteur des suffrages. Habitée à des mises en scène et à une théâtralisation à outrance de la gouvernance, la nation a plutôt découvert la dynamique d'un Président qui a fait la délicate option de réformes impopulaires avant le grand bain électoral.

Le risque d'être impopulaire va déboucher sur le droit d'être porté en triomphe et l'obligation de brigueur un nouveau mandat. L'interview accordée à Jeune Afrique confirme le charisme du Président. Au pouvoir depuis 2016, la légende du nouveau départ s'est déjà taillée une étoffe exceptionnelle.

Le choix de l'impopularité est devenu la clé de voûte de la rupture. Talon, l'homme des risques, a fini par prendre le contrôle des tourbillons dans sa navigation réformatrice. Le chef de l'Etat a, volontiers, choisi les chemins périlleux. Les courageuses réformes ont tôt fait de le mettre sur la braise. Un début de mandat compliqué où les fondations de la rupture ont exigé du président l'obstination dans les mesures impopulaires. Les réformes ont, certes, offert à l'opposition une arme de combat politique. Mais, à trop braquer les projecteurs sur le Président, cette opposition est restée sans imagination, laissant le héros de la rupture, trouver seul, la lumière dans l'impopularité.

Malgré les supposées vagues de l'impopularité, le navire de la rupture n'a pas chaviré. Et le capitaine qui n'a pas horreur de la tempête, semble maintenant sur la voie royale des starting-blocks. L'interview à Jeune Afrique a livré une vérité capitale : Talon a déjà avisé. Il ne reste que la sortie de la fumée blanche.

Candidat ou pas candidat ? Le risque de l'impopularité a abouti à une légitime logique de candidature. La présence du chef de l'Etat dans la compétition devient une exigence. Le bilan acquis dans l'apparente impopularité porte clairement des certitudes pour un second mandat.

Le risque de l'impopularité s'est définitivement révélé efficace pour la rupture. Talon devrait en récolter les dividendes dans les urnes. A l'opposé de son prédécesseur, roi du populisme asservi à la quête obsessionnelle de la popularité, le Boss de la Marina a démontré la force du pragmatisme dans l'impopularité.

Après la brillante interview dans Jeune Afrique, Talon, homme d'Etat, figure emblématique de la rupture, n'a pas à se soucier des réactions épidémiques de gens frappés de traumatisme depuis la passation de pouvoir en Avril 2016. L'avènement à la Marina de l'ennemi juré avait enfoncé l'ancien « dieu » dans la déprime.

L'idée d'un renouvellement de mandat en 2021 provoque le coup de sang du parrain de la Résistance, et engendre sans surprise, le flot de phrases incohérentes. Mais, le triomphe sanctionnera le risque de l'impopularité malgré les lamentations de l'ancien pivot du système obsolète de la vaine refondation.

Par Sulpice Oscar GBAGUIDI

LE GEAI BLEU

La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène



Un petit pavé lancé dans la marre politique : un bruit soudain et l'attention de focalise sur la Directrice de l'Administration de l'Union Progressiste qui déclarait non sans humour que: « L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe ». Susciter une candidature, c'est bien contraindre. Le contexte du texte c'est bien le paysage des mouvements et autres initiatives éparses qui supplient les potentiels candidats. La réforme du système partisan voudrait que les partis politiques soient au cœur de l'activité politique. La présidentielle est un événement éminemment politique.

« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe »

Pour le cas béninois, elle n'a des sensquesielles'inscrit dans une perspective de parrainage d'élus. C'est donc à juste titre que l'UP voudrait se démarquer du tintamarre des mouvements bruyants pour se faire servante de la charte des partis politiques et de la constitution en vigueur. Il s'en suit donc une sérénité dont l'opposée est l'agitation. La présentation du candidat est un processus en amont. C'est une discussion patiente et ordonnée. Le process est méthodique. Son achèvement est sanctionné par un congrès ou un conseil. Ce sont les implicites des propos tenus par Madame Christhelle HOUNDONOUGBO vus sous le prisme de notre époque.

Relation Parents/Enfants

Faire de la sexualité un sujet tabou aujourd'hui est une erreur

La société africaine au départ était une société purement traditionnelle, une société dans laquelle les valeurs occupaient une grande place. La tradition, le culturel et le cultuel font de l'Afrique un continent très riche où l'on découvre des choses merveilleuses voire incroyables. Aujourd'hui on voit une société africaine affaiblie car la modernisation a pris le pas sur les valeurs. La tendance en Afrique actuellement est la copie du mode de vie de l'occident à travers l'habillement et le style de vie. La dépravation et la perversion ont atteint le sommet, un niveau que l'on n'aurait jamais imaginé. Des pratiques sexuelles peu orthodoxes font leur entrée dans la vie sexuelle des jeunes. La recherche de facilité, le désir d'avoir un mode de vie dont on n'a pas les moyens, le snobisme, la difficulté de certains parents à offrir le nécessaire à leurs enfants sont des facteurs qui poussent les adolescents vers le sexe de façon précoce. Les médias, les réseaux sociaux, l'école et les pairs constituent aujourd'hui des canaux par lesquels les enfants et adolescents s'informent sur la sexualité. Mis à part l'école l'information obtenue par ces canaux présente une image biaisée de la sexualité d'où l'utilité pour les parents de corriger le tir en donnant une éducation sexuelle adéquate à leurs enfants. Au cours de l'année scolaire 2016-2017, 3045 cas de grossesse ont été répertoriés en milieu scolaire au Bénin. Au cours de l'année 2017-2018, 2912 cas de grossesses ont été répertoriés et pour l'année scolaire

2018-2019, 1122 cas de grossesses. Ces chiffres sur cités devraient interpeller chaque parent. Dans beaucoup de familles africaines, parler de la sexualité est tabou. Les adultes sont gênés d'aborder la question avec les jeunes et ces derniers trouvent difficile voire impossible de discuter de thèmes sexuels avec les adultes. Mais aujourd'hui les parents n'ont plus le choix, cela s'impose à eux, ils ont l'obligation de le faire. Parler de sexualité avec son enfant dénote de l'intérêt qu'on porte à sa progéniture. Il est plus important de parler de sexualité avec les enfants pour leur faire éviter des comportements à risque que de devoir faire face aux conséquences de la sexualité précoce des enfants. L'éducation sexuelle doit commencer à la maison dès l'apparition des règles chez la fille et dès l'apparition des caractères sexuels secondaires (pilosité, mue de la voix) chez les garçons. Le père peut choisir de parler aux garçons et la mère aux filles pour faciliter le dialogue et la compréhension.

Les conséquences des rapports sexuels précoces sont multiples, il y a des conséquences à court terme et à long terme. Les conséquences à court terme sont entre autres les infections sexuellement transmissibles dont le VIH, les grossesses, les avortements clandestins et l'abandon des classes du fait de grossesses précoces. Les conséquences des rapports sexuels à long terme sont entre autres le cancer du col de l'utérus dont le premier facteur de risque est le rapport sexuel précoce c'est-à-dire le premier rap-

port sexuel avant l'âge de dix sept ans chez la fille. La stérilité à l'âge adulte qui est une conséquence des infections sexuellement transmissibles non traitées et aussi des avortements clandestins mal faits et parfois répétés. Le SIDA, quelques années après l'infection à VIH, la personne infectée doit faire face à la phase maladie si entretemps elle n'a pas fait le test de dépistage pour commencer le traitement avec les antirétroviraux. La mort est à la fois une conséquence à court et à long terme des rapports sexuels précoces chez les filles, un avortement clandestin peut tourner au drame et causer la mort de la personne qui se fait avorter. Les cancers du col de l'utérus sont souvent découverts à un stade avancé ce qui laisse peu de chances à la médecine de sauver la personne qui finit par faire face à la mort. Certaines adolescentes se suicident ou peuvent présenter diverses formes de maladies mentales parce qu'elles se retrouvent enceinte et ne veulent pas affronter leurs parents.

De tout ce qui précède, il apparaît que les rapports sexuels précoces en milieu scolaire ou non n'ont aucun avantage mais que des conséquences surtout chez les filles. La paternité et la maternité en bas âge ont parfois des conséquences psychologiques sur les adolescents du fait d'endosser des responsabilités d'adultes à l'adolescence.

L'éducation sexuelle à la maison s'impose aujourd'hui à tous les parents quelque soit le niveau d'études, la classe sociale et le milieu de vie. Il

existe des organismes qui passent par plusieurs canaux pour sensibiliser les jeunes sur la sexualité mais le travail ne sera complet que si les parents mettent la main à la patte. Il n'existe pas plus grande déception pour un parent que de voir son enfant prendre le mauvais chemin. Les parents ont l'obligation d'inculquer les valeurs aux enfants, le dialogue et la communication avec les enfants doivent faire partie de la routine familiale. Les parents doivent refléter ce qu'ils attendent de leurs enfants. Ils ont donc l'obligation d'être leurs exemples, car les enfants observent la façon dont ils interagissent, la place et l'expression des sentiments dans leur vie, les relations de genre et de pouvoir au sein du couple parental. Tous ces éléments forment la fondation de la sexualité de l'enfant à l'âge adulte, de même que l'acceptabilité ou le rejet de certains de leurs comportements par leurs parents.

Les parents doivent être en mesure de fournir aux enfants des informations fiables sur la sexualité, les aider à développer leur connaissance, leur autonomie et leurs compétences, telles que la communication, renforcer leur capacité à prendre des décisions responsables, leur permettre d'explorer et définir leur propre valeurs, et leur fournir un modèle sain de comportement sexuel.

Les adolescents croient souvent que vivre et exprimer son amour se réduit aux relations sexuelles. C'est aux parents de leur expliquer que les sentiments ne sont pas à confondre avec les relations sexuelles, et que le fait de

tomber amoureux à leur âge est normal mais cela ne signifie pas qu'ils doivent aller au sexe. Trouver le juste milieu pour dire les choses sans choquer et frustrer son enfant est possible. L'adolescence est une période difficile et compliquée et c'est avec beaucoup de patience et de tolérance que le parent pourra aider son enfant sans avoir à faire face à une rébellion de la part de ce dernier. Déjà à partir de la sixième le parent peut entamer la discussion sur la sexualité avec son enfant. Si le parent ne le fait l'enfant apprendra autrement et ce ne sera pas au profit des parents.

Donner une éducation sexuelle à ses enfants c'est leur donner une chance d'éviter les comportements à risque mais aussi leur indiquer ce qui soutient une sexualité saine et épanouissante. On ne dira pas qu'il existe un âge idéal pour avoir le premier rapport sexuel mais cela peut se faire lorsque la maturité psychosexuelle est atteinte. C'est-à-dire, à partir du moment où le jeune commence par saisir le vrai sens de l'amour, ne le réduisant plus aux relations sexuelles. On ne doit s'adonner aux rapports sexuels que lorsqu'on se sent conscient, responsable et surtout prêt à en assumer les conséquences. Karimath Fomilayo LAWANI ; Présidente de l'ONG Eduquons Autrement ; Personnes ressources : Docteur ANAGONOU LARY Lucrèce : Pédiopsychiatre ; Docteur Muriel MEHOBA : Gynécologue ; Docteur Didito Quenum : Sexologue ; Page facebook : Programme Eduquons Autrement

COVID-19 dans les pays en développement

Un colloque international pour évaluer le mécanisme de résilience aux chocs sanitaires

La Direction Générale des Politiques de Développement organise du 27 au 29 octobre 2020 un colloque international sur la population avec comme thème « Mécanisme de résilience aux chocs sanitaires dans les pays en développement : cas de la COVID-19 ». Une occasion pour les différents experts de trouver à travers les réflexions, les mécanismes qui permettront d'amortir les impacts socioéconomiques de la COVID-19 sur le développement du capital humain sur le court, moyen et long terme.



ce colloque qui se veut un creuset pour une réflexion sur les mécanismes à mettre en place pour la gestion efficace en cas de survenance de ces pandémies. C'est la Direction Générale des Politiques de Développement, structure sous tutelle du Ministre d'État en charge du Plan et du Développement en collaboration avec les Ministres en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Santé qui organise ce colloque international sur le thème : « Mécanismes de résilience aux chocs sanitaires dans les pays en développement : cas de la COVID-19 ».

A cette occasion, « nous partagerons nos expériences avec les autres pays sur la manière de gérer ces chocs et profiter des bonnes pratiques des autres pays » ex-

pose Cyriaque EDON, DG des Politiques de Développement.

« La santé étant un pan très important du développement durable surtout le capital humain, la COVID-19 a mis à mal ce système qui se trouve déséquilibré. Nous attèlerons à travers les réflexions de trouver les mécanismes qui permettront d'amortir les impacts socioéconomiques de la COVID-19 sur le développement du capital humain sur le court, moyen et long terme » affirme le premier responsable de la structure organisatrice.

Lien ZOOM du colloque : <https://us02web.zoom.us/j/84130102651?pwd=SmQwRnJFWWZnUCtYZG9nNk1hWHZLZz09>

Pendant trois jours, du 27 au 29 octobre 2020 à l'hôtel Golden Tulip le Diplomate de Coto-

nou le monde académique, les décideurs et les partenaires financiers, échangeront pour une économie ré-

siliente aux chocs sanitaires, gage de stabilité et de développement durable. Plusieurs thématiques seront abordées au cours de

Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. ns des instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin. Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, priment toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics. Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises. Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexactes publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que ce soit. Il ne cède à aucune pression et n'accepte de

directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct " ou d'un " direct ", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession de journaliste

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse. Déclaration des droits Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, oeuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

Vie des clubs lions au Bénin

Cotonou Saphir accueille de nouveaux membres



De nouveaux membres Lions pour les clubs Cotonou Saphir, Abomey-Calavi Acacia, Abomey-Calavi Colombe et Abomey-Calavi Diamant. Ces différents clubs de la zone 22 du district 403A ont accueilli ensemble plusieurs nouveaux amis. Ils sont au total 13 hommes et femmes qui s'engagent à servir l'humain au

sein de quatre clubs Lions de la zone 22 du district 403A au Bénin. Cotonou Saphir, en tête avec 8 nouveaux membres, vient ensuite Abomey-Calavi Acacia avec 3 adhérents et enfin, Abomey-Calavi Diamant et Abomey-Calavi Colombe ont chacun une nouvelle adhésion. La cérémonie d'installation de ces nouveaux membres,

dirigée par le président de ladite zone, Angelo Hospice Gbeha, a dans le respect des gestes barrières permis à la zone 22 d'accroître son effectif. Auguste Egoulety, Past président Zone 22 D 403 A, se dit très honoré parce sa zone accueille en son sein et en son effectifs 13 membres. «Ceci est à le travail des présidents de clubs Cotonou Saphir, Abomey-Calavi Acacia, Abomey-Calavi Colombe et Abomey-Calavi Diamant» a-t-il souligné. Pour lui, «Identifier un ami afin qu'il fasse le parcours jusqu'à son intronisation est un acte de bravoure et de grande volonté. » a ajouté le Past président Zone 22 D 403 A, Auguste Egoulety. Il en a profité pour dire ses vives félicitations aux nouveaux membres. «J'ai remarqué que se sont les amis très engagés » confie t-il. C'est au président de la zone 22 Angelo

Hospice Gbeha, que l'honneur a été donné de recevoir le serment Lions lu par les 13 impétrants. Il a remis les insignes aux nouveaux membres des clubs Cotonou Saphir, Abomey-Calavi Acacia, Abomey-Calavi Colombe et Abomey-Calavi Diamant qui relève de la sa zone. Très, heureuse de ce qui vient de leur arriver, la représentante des nouveaux membres, a dit toute sa gratitude pour cette marque de confiance placée en eux. «Nous sommes conscient de cette nouvelle charge et nous vous promettons de mettre tout en œuvre pour faire grandir nos clubs » a-t-elle fait remarquer. Abdoulaye Bacharou, président de Cotonou Saphir, pour son sens de recrutement a reçu des mains de l'ami Auguste Egoulety le certificat de parrainage.



Zone 13 du district 403A au Bénin

Cotonou Émeraude recrute en qualité et en nombre, d'autres clubs aussi



C'est fort de ses 12 recrues tous pètri d'expérience dans leur domaine respectif et très engagés que le Lions Clubs Cotonou Émeraude a pris le lead au cours de ce mandat pour accroître l'effectif de la zone 13 qu'il partage avec les clubs, Cotonou Les Palmiers, Cotonou Eau Vive, Cotonou Orchidée. Au cours d'une cérémonie d'intronisation commune le samedi 31 octobre dernier, ces différents clubs ont fait adhérer au total 22 nouveaux amis dans la grande famille du Lions Clubs International. Une joie pour le président de la zone 13, Félicien Ogoudikpè. Il observe désormais que les objectifs du gouverneur Mouritalabi Adébayo alabi Olatoundji qui met un accent particulier sur le maintien et la croissance des effectifs au cours de son mandat est en train de prendre corps. Les Lions Cotonou Émeraude, Lions Cotonou Eau Vive, Lions Cotonou Orchidée et Lions Cotonou Les Palmiers ont décidé de se mettre en-

avoir prêtés serment de nouveaux éléments qui apporteront une nouvelle vision de service à leurs clubs d'affiliation respectifs. Chakirath Salifou, porte parole des impétrants, a dit toute sa gratitude pour cette marque de confiance placée en eux. Pour Eve Sika Dégbé, Présidente de Lions Cotonou les Palmiers au nom des autres présidents de clubs à savoir Amour Zountchégbé, président de Lions Cotonou Eau Vive, de Nouroudine Assani, président de Lions Cotonou Orchidée et Rosemonde Michai, présidente de Lions Cotonou Émeraude, ces clubs prennent l'engagement de travailler à leur satisfaction, gage de rétention de nos effectifs. «Le district 403 A3, notre District, se construit patiemment, mais surement. Il consolide ses acquis et se performe d'année en année. Les Lions du Bénin ont désormais compris que cette autonomie qui leur est accordée à travers l'initiative "un pays, un district" est une



amour offert sans condition et qui ne dépend ni de l'attitude, ni de l'opinion de l'autre » note Félicien Ogoudikpè, président de la zone 13.

Mot du Président de la zone
Félicien Ogoudikpè, Président de la zone 13 2020-2021

Intronisation commune

Chers amis Lions,

Je suis heureux de voir se réaliser, ce jour, samedi 31 octobre 2020, un pan de mon plan d'action pour le mandat 2020-2021. En effet, il est retenu que d'ici la fin du mandat, le président de la zone 13 soutienne le développement des effectifs au sein des Clubs sous sa tutelle avec pour objectif qu'un membre perdu devrait être compensé par le recrutement de deux nouveaux membres. Je tiens à féliciter les clubs Cotonou Les Palmiers, Cotonou Émeraude, Cotonou Eau Vive, Cotonou Orchidée pour s'être approprié ce pan de mon plan d'action par leur volonté de faire recruter en leur sein, des amis qui ont bien voulu accepter de nous rejoindre et ainsi de se donner à un réseau pour le bien, de mettre en action leurs compétences de leaders, d'accéder à un système de soutien global et de faire l'expérience de l'esprit de service. Qu'ils en soient félicités eux aussi et remerciés. Permettez-moi de dire aux nouveaux membres de Lions Clubs de la zone 13 combien le Gouverneur du District 403 A4, l'ami Mouritalabi Adébayo

but d'un bon Lions. J'encourage d'autres Lions à être futurs parrains et marraines de plusieurs autres personnes de qualité afin qu'au cours de ce mandat, il puisse être organisé plusieurs autres intronisations de nouveaux Lions pour que les objectifs de notre aire constitutionnelle puissent être atteints. Je sais donc reconnaître votre disponibilité et votre engagement à permettre à la zone 13 de réussir son mandat. Soyons tout simplement enthousiastes dans l'amour altruiste pour servir, bien servir, servir ceux qui ont le plus besoin de notre force, la force du lion. Vive Le Lions Clubs International ! Vive le District 403 A3 Vive la zone 13



I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction

1- Textes proposés par l'annonceur

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo
Autre localité du Bénin
Afrique/Europe /Monde
Soutien

1 mois

☐ 10.000 F Cfa
☐ 12.000 F Cfa
☐ 15.000 F Cfa

3 mois

☐ 25.000 F Cfa
☐ 30.000 F Cfa
☐ 35.000 F Cfa

6 mois

☐ 45.000 F Cfa
☐ 50.000 F Cfa
☐ 55.000 F Cfa

1 an

☐ 80.000 F Cfa
☐ 90.000 F Cfa
☐ 120.000 F Cfa
☐ 100.000 F Cfa

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE : TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP

(Rép. du Bénin) - Tél.:

pour règlement par :

☐ Chèque☐ Espèces☐ Mandat-lettre

AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE

CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INFOGRAPHIE - EVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

Société

Les Lions Cotonou les Bâtisseurs et les Cocotiers viennent en aide aux personnes non ou malvoyantes d'Agla



Chez les clubs Lions du monde entier, octobre est le mois de service lions dédié aux personnes non ou malvoyantes. A cette occasion, le Lions club les Cocotiers et Bâtisseurs de Cotonou, ont donné du sourire aux personnes souffrant de cécité et de déficience visuelle, au quartier d'Agla commune de Cotonou au Bénin, en leur offrant, samedi 31, une consultation ophtalmologique et des verres.

La cérémonie s'est déroulée dans

l'enceinte du CEG l'Entente d'Agla, en présence des responsables de cet établissement scolaire.

D'une valeur de 2 600 000 frs CFA, ce geste de solidarité des deux clubs Lions de Cotonou a réjoui les populations venues nombreuses pour se faire soigner.

«Vous savez aujourd'hui, à cause des moyens, l'homme souffre. On ne peut pas se rendre dans des centres de santé pour se prendre en charge comme cela se devait donc on supporte, on subit. Aujourd'hui, grâce aux Lions clubs, on a pu bénéficier gratuitement des soins dont on a besoin », témoigne Elvire Kossou, secrétaire au Ceg l'Entente, qui souffre des problèmes d'yeux depuis 10 ans.

Daga Thierry, lui aussi malvoyant

qui aujourd'hui a bénéficié de soins médicaux et de verres correcteurs, n'a que des mots de gratitude. « Je suis très content du geste de générosité des clubs Lions. Je remercie toutes les personnes qui ont ces idées d'aider la population. »

Interrogé sur la raison qui motive le choix du CEG l'Entente pour mener cette activité de service, Franck Dossou, Président du Lions club Cotonou les Cocotiers, New Century soutient que le but est d'être proche de la jeunesse d'où le choix de cette école, lieu de concentration des jeunes élèves. « Ce n'est pas seulement les élèves, il y a aussi leurs parents qui souffrent du trouble visuelle. Il y a aussi les professeurs et d'autres personnes », explique-t-il.

Quant à Denis Houessou, président du Lions club Cotonou les



Bâtisseurs, de justifier le choix des deux clubs à mener une action commune : «c'est pour l'efficacité de l'œuvre que nous nous sommes mis ensemble pour pouvoir réaliser l'œuvre ».

Les Lions Clubs orientent leurs actions vers cinq causes mondiales que sont la vue, la faim, l'environnement, le cancer infantile et le diabète.



Réunion délocalisée de la CEDEAO à Cotonou

Le PRÉSIDENT Sidie Mohammed Tunis au Bénin pour sa première fois.



Dans le cadre d'une réunion de la CEDEAO délocalisée du Nigeria au Bénin pour des raisons de la situation sécuritaire qui prévaut au Nigeria et qui se tiendra à compter du lundi 02 novembre 2020, le président du Parlement de la CEDEAO Sidie Mohammed Tunis a foulé le sol du Bénin dans l'après-midi de ce samedi 31 octobre 2020. Il a été accueilli à sa descente à l'aéroport International Cardinal Bernadin Gantin de Cotonou par une délégation parlementaire conduite par la Vice-présidente du parlement béninois l'honorable Mariam Chabi-Talata assistée des députés Nouhoum Bida et Medegan Sedami Fagla.

« C'est la première fois que je foule le sol béninois. Très souvent je passe juste par votre aéroport pour aller au Nigeria où se trouvent le siège du Parlement de la CEDEAO >> a laissé entendre Sidie Mohammed Tunis, président du Parlement de la CEDEAO juste à sa descente. << Nous sommes ici aujourd'hui en tant que députés membres du Parlement de la CEDEAO pour prendre part à une rencontre statutaire de notre institution communautaire qui devrait se tenir à Abuja, mais que nous avons été obligés de délocaliser à Cotonou

à cause de la situation qui prévaut en ce moment au Nigeria. Du point de vue sociopolitique et économique, la CEDEAO a fait du chemin. Son bilan est globalement positif. Le Parlement de la CEDEAO s'est beaucoup investi dans le domaine du renforcement et de la préservation des acquis démocratiques dans ses pays membres. Il y a aussi le secteur de la promotion des droits de l'homme. Dans le cadre de l'observation des élections, la CEDEAO a aujourd'hui développé une expertise qui lui permet d'être en amont comme en aval sur tous les fronts. Les conflits récurrents entre les partis politiques et les gouvernements ont pu trouver des solutions grâce aux interventions du Parlement de la CEDEAO. Le cas de la Sierra-Leone peut bien servir d'exemple. Une fois encore je suis heureux d'être au Bénin et j'espère d'ores et déjà que de nos échanges ici à Cotonou sortiront des résolutions et recommandations qui permettront de renforcer le rôle du Parlement de la CEDEAO dans l'espace communautaire. Je voudrais aussi profiter de votre micro pour saluer le Président de la République du Bénin et rendre hommage au leadership que développe l'Assemblée Nationale du Bénin et tous nos collègues venus ici à Cotonou pour participer à cette rencontre au sommet du Parlement de la CEDEAO. Je voudrais pour finir rassurer les Béninois du soutien indéfectible du Parlement de la CEDEAO >> a-t-il ajouté pour finir.

À la question de savoir quels sont les sentiments qui l'anime après

avoir accueilli ses hôtes, la Vice-présidente du parlement béninois répond à la presse en ces thèmes: « le sentiment qui m'anime en accueillant le Président du Parlement de la CEDEAO est d'abord un sentiment de fierté en ce sens qu'il n'est pas donné à tous les Parlements d'être accepté, reconnu et valorisé par leurs pairs. La Présence du Parlement de la CEDEAO au Bénin est la marque de notre intégration, de notre reconnaissance comme membre à part entière au sein de ce Parlement là. Vous savez dans quelles conditions nous avons été installés. Et vous savez le combat que nous menons au niveau du parlement, notre image et le respect des autres. Je crois que notre parlement est en train de faire son chemin à travers les reconnaissances à l'extérieur. De plus en plus, il suscite la considération des autres. C'est pour cette raison que le Parlement de la CEDEAO a délocalisé une de ses rencontres à Cotonou. Cela me rassure et m'amène à dire nous devons maintenir le cap ».

Quant à l'honorable Medegan Sedami Fagla qui est à la fois coordinatrice des députés béninois au Parlement de la CEDEAO et en même temps membre de la délégation qui est partie accueillir le président de la CEDEAO, elle pense que c'est une mission accomplie. « Nous sommes en train d'accueillir nos collègues du Parlement de la CEDEAO pour deux réunions qui vont se tenir à partir du 3 mardi novembre prochain. D'ores et déjà, je pourrai dire que la mission est réussie puisque nous avons tout mis

en œuvre pour accueillir nos hôtes dans de meilleures conditions et dans le respect des gestes barrières pour lutter contre la Covid-19. Toutes les dispositions ont été prises au niveau de la sécurité, de l'hébergement et du déplacement afin que cette rencontre de Cotonou se déroule vraiment bien. Globalement, en attendant le point à la fin, nous sommes très bien partis pour le côté accueil et installation de nos hôtes. On peut le dire sans fausse modestie d'ailleurs. Nous nous réunissons pour deux raisons. D'abord il y a la réunion trimestrielle du Bureau exécutif du Parlement de la CEDEAO. Puis ensuite, il y a quatre commissions qui vont se réunir dans une réunion mixte. On va débattre, entre autres, de la Zone de libre échange économique de la CEDEAO (Zlec/CEDEAO). L'objectif est de voir comment cette Zone peut nous permettre de dépasser tout ce que nous observons aujourd'hui comme insécurité au niveau de nos frontières, les conséquences de la pandémie du Covid-19 sur les économies des pays membres de la CEDEAO. L'autre objectif est de mettre une lumière sur le Bénin à travers comment on peut faire le commerce avec le Bénin. Nous sommes dans le mois de la consommation locale chez nous. Cette rencontre nous permettra donc de montrer à nos hôtes notre savoir-faire et comment le Bénin peut se positionner dans la Zlec/CEDEAO » a-t-elle précisé avant de promettre à leurs hôtes un séjour agréable sur la terre hospitalière du Bénin.

POLO. AHOUNOU



Message SBEE COVID-19



Bénin : Les Explications De La SBEE Sur L'incident Montrant La Vidéo Du Jeune Électrocuté À Aplahoué

Une vidéo circule depuis mardi 27 octobre sur la toile montrant un jeune électrocuté sur des installations de la SBEE. Le jeune électrocuté a été déposé à la morgue le même jour. Il est mort électrocuté. Par un communiqué, le Directeur de ladite Société béninoise d'énergie électrique, Jacques Paradis, donne des clarifications sur l'incident et présente ses condoléances à la famille éplorée. Voici le communiqué du DG Sbee Jacques Paradis « Depuis quelques heures, il circule sur les réseaux sociaux une vidéo montrant un jeune électrocuté sur le réseau de la Société béninoise d'énergie électrique (SBEE). La SBEE tient à informer son aimable clientèle que cet incident qui s'est produit sur la dérivation d'Aplahoué à la hauteur de la préfecture du Couffo ne concerne pas l'un de ses agents. Suivant les investigations effectuées, il s'agit

plutôt d'un employé d'une entreprise privée en charge du déplacement du réseau dans le cadre des travaux d'aménagement de la route Lokossa Deve Aplahoué. La dite entreprise, sans en informer la SBEE, aurait envoyé son agent sur le réseau sans demander la consi-

gnation préalablement exigée. La SBEE présente ses condoléances à la famille de la victime et invite toutes les entreprises voulant intervenir sur son réseau à se rapprocher de ses services à l'avenir avant toute intervention. » S.E.



COMMUNIQUE
La Direction Régionale Littoral 1 de la Société Béninoise d'énergie Électrique SBEE informe son aimable clientèle de Fidjrosse et environ, que suite à la grosse pluie qui s'est abattue sur la ville de Cotonou et environs hier nuit, elle a perdu un transformateur de puissance 400KVA.

Conséquence, des perturbations sont enregistrées dans la fourniture de l'énergie électrique dans la zone de Fidjrosse et environ depuis hier nuit.

Les travaux de remplacement de ces équipements sont en tous jours.

La SBEE Littoral 1 rassure son aimable clientèle que d'ici peu tout le monde sera alimenté dans la zone concernée.

La SBEE du Littoral 1 présente toutes excuses à son aimable clientèle et la rassure de sa disponibilité pour le service.

La SBEE, des Hommes à votre service 24h/24.

Le Chef d'Exploitation Littoral 1
Thomas GODOUI

Clôture du colloque international sur la population

Des recommandations pour booster les stratégies de riposte

Lancé le 27 octobre 2020 à l'hôtel Golden Tulip, le colloque international sur la population portant sur le thème « mécanisme de résilience aux chocs sanitaires dans les pays en développement : cas de la Covid-19 » a pris fin ce jeudi 29 octobre.



Au terme de ce e-colloque d'importantes propositions ont été faites. Le Directeur des politiques de développement du ministère du plan, Cyriaque EDON, indique qu'en ce qui concerne les réponses pratiques à la pandémie avec des mesures basées sur les transferts monétaires, les participants proposent de finaliser les registres uniques des programmes de protection sociale et le rendre plus exhaustif et opérationnel. Ils souhaitent la mobilisation de fonds supplémentaires pour la protection sociale. L'autre chose que proposent les participants est la poursuite des interventions pour le respect des mesures de prévention. Ils appellent

à promouvoir la médecine traditionnelle. Selon le directeur des politiques de développement bien que les enfants ne soient pas aussi affectés, leur droit peut être renforcé. Il souligne qu'il faut poursuivre les négociations pour la reprise des relations commerciales entre le Bénin et le Nigéria. La pandémie de la Covid-19 a provoqué une forte perturbation sur le commerce intérieur. Les participants proposent de répéter au besoin le cordon sanitaire. Aussi veulent-ils une concertation régulière entre l'état central et la branche privée, intensifier et réguler le e-commerce puis l'utilisation du numérique dans la lutte contre la Covid-19. Secrétaire général du ministère de



la santé, Dr Ali Imorou Bachabi, a d'abord félicité le ministre d'Etat et toute l'équipe pour l'organisation de ce colloque international et d'avoir intimement associé le ministère de la santé. « Nous avons eu des cas de la Covid-19 et constaté que les stratégies ont permis de limiter la pandémie ». A l'entendre, « Ces stratégies réfléchies du gouvernement et mises en œuvres par les différents acteurs ont payé ». Ainsi donc, « durant ces trois jours d'échanges nous avons beaucoup appris et cela permettra d'avoir un futur plan d'organisation ». Le docteur Imorou espère que cela va « améliorer les interventions visant à limiter l'entrée de la maladie dans notre pays et d'avantage de dépistage ». Aussi pense-t-il que « les réflexions vont continuer à enrichir les différentes stratégies ». « Trois jours durant nous avons fait montre d'une endurance exceptionnelle. Toute chose qui a permis de faire des contributions importantes », dira le Directeur adjoint de cabinet du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique Josué AZANDEDGBE. Pour celui-ci, « Nous nous sommes posé des vraies questions qui permettront à la direction des politiques de développement de poursuivre les réflexions. Ceci permet de penser et susciter la prise de décision ». Directeur de cabinet du ministre du plan, Alastère ALISATO représentant le ministre du plan pense que «

le sujet qui nous a réuni est pour nous un sujet d'actualité non pas parce que les cas ont connu un léger rebond ces deux derniers jours, non pas parce que nous continuons de porter les masques ou continue de laver les mains mais surtout parce que nous sommes engagés dans le perfectionnement de la riposte et de relance de notre économie ». C'est pour lui une bonne occasion de mettre en place, « Un plan intégré qui prend en compte tous les plans, les mesures économiques et sociales, les mesures de riposte au niveau frontalier ». A l'en croire, « Il suffit de trouver un lien efficace de cohérence des ripostes et de tenir compte de la forte vision du gouvernement pour les stratégies de protection et de relance de l'économie ». Pour lui, « C'est le fruit de réflexions pondérées du gouvernement et de la rigueur de l'application ». Ainsi donc, « des efforts sont faits mais il reste des niches où nous devons revoir et renforcer le choix public ». C'est alors que « les recommandations ont mis un accent sur l'enjeu que représentent les frontières. La question de la protection sociale, les personnes vulnérables et la question de l'enfance bénéficient d'une attention particulière ». Pour le directeur de cabinet, « les recommandations viennent effectivement alimenter les stratégies de riposte de notre cadre d'intervention ».

